



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 923

Texte de la question

M. Paul Salen alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'opportunité de faire bénéficier d'une allocation les mères qui élèvent seules à leur domicile leur enfant handicapé devenu adulte et qui ne peuvent plus exercer une activité professionnelle. En effet, les enfants handicapés âgés de plus de vingt ans ne bénéficient plus de l'AEEH et, bien souvent, leur handicap nécessite un accompagnement et une présence constante empêchant le parent isolé de travailler. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur cette question qui concerne également des familles dans la précarité.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 923

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4349

Question retirée le : 2 février 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)